

CHAPITRE 4 – L’industrialisation et l’accélération des transformations économiques et sociales

Cours 1. L’entrée de la France dans la modernité (p. 118-119)

Le Second Empire s’inscrit dans une période de forte croissance économique liée à l’industrialisation de l’Europe. Sous l’impulsion de l’État, la France connaît alors une profonde transformation économique, financière et urbaine.

A - Un contexte européen d’industrialisation

Une industrialisation initiée par le Royaume-Uni. À partir des années 1760-1770, le Royaume-Uni a connu des transformations économiques rapides, qui ont parfois été qualifiées de « révolution industrielle ». La machine à vapeur a dynamisé le textile et la sidérurgie, secteurs moteurs de la croissance économique. De vastes usines regroupent des milliers de travailleurs venus des campagnes. Cet exode rural massif accélère l’urbanisation. À l’imitation de l’Angleterre, l’Europe de l’Ouest connaît l’industrialisation dans la première moitié du XIX^e siècle.

Un modèle français original. La France est entrée dans l’ère industrielle de façon plus progressive que le Royaume-Uni, notamment parce qu’elle est pauvre en charbon. Les petits ateliers urbains, avec des ouvriers qualifiés qui sont encore des artisans, assurent une grande partie de la production dans le secteur du luxe, spécialité française. Les produits textiles sont largement fabriqués dans les campagnes dans le cadre de la proto-industrialisation. C’est sous le Second Empire que la croissance s’accélère et que les usines commencent à se multiplier en France (doc. 1).

B - La politique économique impériale et ses effets

Favoriser la croissance économique. Napoléon III, proche du saint-simonisme, pense que la prospérité économique est un facteur de paix sociale. Il stimule l'investissement privé en modernisant le système bancaire : naissance de grandes banques de crédit (Crédit lyonnais, Société générale), usage des chèques (1865), création du statut de société anonyme (1867). Le traité de libre-échange de 1860 signé avec le Royaume-Uni oblige les industriels français à moderniser leurs méthodes de production afin d'être compétitifs face aux produits britanniques.

Un secteur industriel dynamisé. Si l'industrie reste dominée par le secteur textile, qui emploie plus de 50 % des ouvriers, elle se diversifie (doc. 2). Grâce à la demande en rails de chemin de fer ou en charpentes métalliques, la sidérurgie connaît une progression fulgurante : la France, grâce au procédé Bessemer, concurrence l'Angleterre dans la production de machines ou de locomotives.

L'essor des grands magasins. Le secteur du commerce est également bouleversé par la naissance des grands magasins. Au Bon Marché, Au Printemps ou les Nouvelles Galeries offrent des produits en abondance, à prix fixe, présentés dans des vitrines éclairées et vendus à grand renfort de publicités. Ces magasins provoquent la ruine de nombreux petits commerces de détail.

C - Une politique d'aménagement volontariste : les grands projets

La révolution des transports et la mise en valeur du territoire. Le réseau de voies ferrées passe de 3 870 km en 1852 à 17 000 km en 1870. Il est contrôlé par six grandes compagnies au lieu des 42 petits réseaux précédents. Le réseau

routier double. Des grands travaux assèchent les régions marécageuses (Sologne) et irriguent les régions sèches (Provence) ; des défrichements massifs rendent fertiles les terres de la Dombes et une vaste forêt artificielle de pins est plantée dans les Landes. Des canaux et des ports sont créés (Saint-Nazaire) ou agrandis (Le Havre, Bordeaux, Marseille).

Les grands travaux d'urbanisme. Napoléon III souhaite faire de Paris une capitale aussi moderne que Londres, son modèle. Il confie cette tâche à Haussmann, préfet de la Seine de 1853 à 1869. Les vieux quartiers insalubres, propices aux épidémies de choléra et aux émeutes (révolution de 1848), sont détruits. Des espaces verts sont créés, un réseau d'assainissement et de distribution d'eau et de gaz est mis en place. Pour faciliter la circulation et l'accès aux gares, on trace de larges avenues bordées d'immeubles bourgeois uniformes. Des aménagements similaires sont réalisés à Lyon, Rouen ou Marseille.

Cours 2. La société française sous le Second Empire (p. 120-121)

Le Second Empire accompagne et encadre les mutations sociales provoquées par l'industrialisation et l'urbanisation. Toutefois, si elle voit l'émergence du salariat et d'un monde ouvrier plus structuré, la société française reste majoritairement rurale.

A - Les conséquences sociales de l'industrialisation

L'essor de la bourgeoisie et des classes moyennes urbaines. Sous le Second Empire, la bourgeoisie prospère. Elle est cependant très diverse. Dans la grande bourgeoisie se côtoient rentiers, industriels et banquiers qui ont fait fortune (les familles Pereire et Schneider, par exemple). La moyenne rassemble les professions libérales (avocats, notaires, médecins). La petite est constituée de commerçants, de fonctionnaires et d'un nombre croissant d'employés, car le salariat se développe. Ces « cols blancs » forment une classe moyenne émergente, qui se situe entre la classe dirigeante et les milieux populaires. Ces derniers, en ville, sont essentiellement constitués par les domestiques et les ouvriers.

Un monde ouvrier en pleine évolution. La création d'usines nécessitant une main-d'œuvre abondante entraîne l'afflux de ruraux dans les grandes villes et les centres industriels et miniers (Nord, Pas-de-Calais, Alsace). Les ouvriers qualifiés dont le travail est proche de l'artisanat commencent à être remplacés par des ouvriers non qualifiés travaillant en usine. Ce sont ces ouvriers qui forment, selon Marx, le prolétariat exploité par les capitalistes. Des quartiers ouvriers se développent, souvent en périphérie, où se concentrent les problèmes sociaux. Les débats politiques sont nourris par la question sociale. En France, comme dans les autres

les autres pays qui s'industrialisent, les idées socialistes se répandent dans la classe ouvrière.

B - Napoléon III et les ouvriers

Des mesures sociales. Louis-Napoléon Bonaparte a écrit en 1844 L'Extinction du paupérisme, présenté comme « un écrit qui a pour unique but le bien-être de la classe ouvrière ». Devenu empereur, il veut, sous l'influence saint-simonienne, concilier le développement du capitalisme et la législation sociale, en encourageant notamment le paternalisme chez les patrons. Il espère ainsi détourner les ouvriers de l'opposition républicaine. Le droit de grève est accordé en 1864 et les syndicats sont tolérés à partir de 1866. Une loi de 1868 abolit l'article 1781 du Code civil qui établissait la supériorité de l'employeur sur l'employé devant la justice.

Une opposition ouvrière persistante. Ces mesures ne convainquent guère les ouvriers. L'Empire continue à être perçu comme un régime « bourgeois », qui exerce une surveillance policière par le biais du livret ouvrier. Les militants de l'Internationale poussent à la grève. Le 16 juin 1869, à La Ricamarie, localité minière proche de Saint-Étienne, l'armée arrête des grévistes et tire sur la foule qui réclamait leur libération, tuant 14 personnes.

C - Une société encore majoritairement paysanne

Un « âge d'or » des campagnes. La France rurale bénéficie de la croissance généralisée. Les régions d'agriculture intensive (le Nord et le Bassin parisien) se mécanisent et développent la production de la pomme de terre ou de la betterave. Le chemin de fer favorise la spécialisation : chaque région peut privilégier une

production : les fruits dans le Midi par exemple, exportés dans toute la France grâce au train. La viticulture, présente presque partout sur le territoire, connaît son apogée.

L'adhésion du monde paysan au régime. En 1850, la population rurale française atteint un pic historique. Un million de paysans émigrent vers les villes durant le Second Empire, ce qui assure le plein emploi dans les campagnes. Dans le même temps, les revenus paysans progressent, grâce à la hausse des prix agricoles. Sensibles à la relative amélioration de leurs conditions de vie, et sans doute moins attachés aux libertés politiques que les citadins, les paysans soutiennent le régime impérial jusqu'à sa chute.

Doc 2 p. 122 : Jugement d'un contemporain sur l'œuvre d'Hausmann

Je regrette le Paris de nos pères, que ne remplacera jamais le Paris de nos fils ; oui je regrette ses vieilles maisons pignonnées, surplombantes, moussues, culottées par les pluies et par les fumées, qui étaient le cortège naturel de ses vieilles églises enfouies au milieu d'elles. [...] Il faisait peut-être meilleur vivre là que dans ces maisons froides, incolores, régulières comme des casernes et tristes comme des prisons, au milieu de ces rues alignées comme des fantassins, tirées au cordeau, tracées stratégiquement, et, à cause de cela, lamentables dans leur régularité.

Alfred Delvau, Les Plaisirs de Paris, guide pratique et illustré, 1867.

Doc 3 p. 122 : Les conséquences sociales de la destruction des vieux quartiers de Paris

Les circonstances qui forcent les ouvriers à s'éloigner du centre de Paris ont été généralement signalées comme ayant eu des conséquences fâcheuses sur leur conduite et sur leur moralité. Autrefois, ils habitaient en général les étages du haut des maisons qu'occupaient, du reste, des familles d'entrepreneurs d'industrie et des gens relativement dans l'aisance. Une sorte de solidarité s'établissait entre les différents habitants de la même maison. On se rendait quelques services réciproques. Les ouvriers trouvaient, en cas de maladie ou de chômage de travail, beaucoup de services et d'assistance ; et, d'un autre côté, une sorte de respect humain imprimait un caractère de régularité dans les habitudes des familles ouvrières. En se transportant au Nord du canal Saint-Martin et même en dehors des barrières¹, les ouvriers habitent où ne se trouvent pas de familles bourgeoises, et se trouvent privés des secours et affranchis du frein que leur donnait précédemment le voisinage.

Rapport du secrétaire de la Chambre de commerce de Paris, Horace Say,
15 juin 1855.

1. Limites de Paris jusqu'en 1860.

Doc 5 p. 123 : Un bilan de l'œuvre d'Hausmann

Nous manquions d'eau, de marchés, de lumière, dans ces temps reculés, qui ne sont pas encore à trente ans de nous. [...] Les chemins de fer existaient cependant ; ils versaient tous les jours, dans Paris, des torrents de voyageurs, qui ne pouvaient ni se loger dans nos maisons, ni circuler dans nos rues tortueuses. Un des prédécesseurs de M. Hausmann s'était illustré pour avoir percé la rue Rambuteau. Pour lui, il fit, en dix ans, plus qu'on avait fait en un demi-siècle. Il démolit des quartiers ; on pourrait dire : des villes entières. On criait qu'il nous donnerait la peste ; il laissait crier et nous donnait, au contraire, par ses intelligentes percées, l'air, la santé et la vie. Tantôt c'était une rue qu'il créait ; tantôt une avenue ou un boulevard ; tantôt, une place, un square, une promenade. Il fondait des hôpitaux, des écoles, des groupes d'écoles. Il nous apportait toute une rivière. Il creusait des égouts magnifiques. Il élevait des casernes, des théâtres. Il tirait de leur néant les Champs-Élysées, le bois de Boulogne, le bois de Vincennes. Il achevait les Halles centrales. Il généralisait l'usage du gaz ; il multipliait les lignes d'omnibus ; il jetait sur la Seine les bateaux qui l'animent, et qui facilitent la circulation. Il introduisait, dans sa belle capitale, les arbres et les fleurs. Il la peuplait de statues.

Article de Jules Simon, ancien opposant républicain à Napoléon III, publié
dans Le Gaulois en mai 1882.

Doc 2 p. 124 : Les « innombrables intérêts » d'Émile Pereire

Lorsqu'on songe également au caractère qu'a pris en France la société anonyme, lorsqu'on réfléchit que cette forme de société, si impersonnelle de sa nature, est arrivée, dans la grande industrie des chemins de fer en particulier, à se personnifier partout dans une ou plusieurs individualités hors ligne, il est impossible de faire abstraction du rôle rempli à cet égard par M. Pereire. Concessionnaire et directeur, en 1835, du chemin de fer de Saint-Germain, président du conseil d'administration du chemin de fer du Midi et du canal latéral à la Garonne, administrateur des chemins de fer du Nord, de l'Ouest, de l'Est, de Saint-Rambert, des chemins autrichiens, de l'Ouest suisse, du Central suisse, de la Compagnie de canalisation de l'Ebre (Espagne), du Crédit foncier, du Crédit mobilier, de la Compagnie générale maritime, du Crédit mobilier espagnol, et président du conseil de la Société des immeubles de la rue de Rivoli ; les lignes de voies ferrées ou fluviales, à l'administration desquelles il prend part, représentent, tant en France qu'en Autriche, en Suisse et en Espagne, plus de 10 000 kilomètres de parcours, et jamais, on peut le dire à sa louange, son zèle, ses lumières, sa sollicitude n'ont fait défaut à aucun des innombrables intérêts qui se sont abrités sous son patronage.

Louis Clot, Émile Pereire, Bureau de la Publication, Paris, 1856.

Doc 3 p. 124 : L'aménagement d'Arcachon

Un décret impérial, en date du 4 avril 1857, a autorisé notre Compagnie à prolonger le chemin de fer de La Teste jusque sur les bords du bassin d'Arcachon [...] ; dans quelques semaines, le nouveau chemin sera ouvert au public et, en rendant les communications plus commodes et plus rapides, augmentera le nombre déjà très considérable des personnes qui viennent se promener, prendre des bains de mer ou résider à Arcachon, pendant la saison d'été. Mais bien que, depuis quelques temps, beaucoup de maisons particulières s'y soient établies [...] , Arcachon ne possède encore aucun établissement qui présente des conditions de vie confortables et offre aux malades, aux touristes, les agréments qu'ils sont aujourd'hui habitués à trouver dans tous les bains en réputation. [...] Nous demandons que dans la forêt domaniale d'Arcachon, le long des parcelles qui ont été précédemment aliénées à divers particuliers, le Gouvernement nous concède 400 hectares de terrain. [...] Nous prendrons en effet l'engagement de consacrer la moitié de ce terrain à l'établissement d'un Casino et de ses dépendances, des promenades pour les piétons et les cavaliers. [...] Nous nous réservons de faire de l'autre moitié tel usage qui conviendrait à nos intérêts.

Courrier adressé par Émile Pereire, président au Conseil d'administration
de la Compagnie du Midi, au ministre des Finances, le 8 mai 1857,
Archives départementales de la Gironde.

Doc 5 p. 125 : La « fièvre de spéculation »

Comme l'indique son titre, le roman de Zola La Curée montre Paris livré à la meute des spéculateurs sous le Second Empire. Le personnage de Saccard est inspiré des Pereire.

La Ville s'était déjà décidée à ne plus exécuter elle-même les travaux, à céder les boulevards à forfait. Les compagnies concessionnaires¹ s'engageaient à lui livrer une voie toute faite, arbres plantés, bancs et becs de gaz posés, moyennant une indemnité convenue ; quelquefois même, elles donnaient la voie pour rien : elles se trouvaient largement payées par les terrains en bordure, qu'elles retenaient et qu'elles frappaient d'une plus-value considérable. La fièvre de spéculation sur les terrains, la hausse furieuse sur les immeubles datent de cette époque. Saccard, par ses attaches, obtint la concession de trois tronçons de boulevard. [...] Bientôt, remuant les capitaux à la pelle, il eut huit maisons sur les nouveaux boulevards. Il en avait quatre complètement terminées, deux rue de Marignan et deux sur le boulevard Haussmann ; les quatre autres, situées sur le boulevard Malesherbes, restaient en construction [...]. Il était actionnaire de toutes les sociétés, bâtissait avec une sorte de fureur, se mettait de tous les trafics.

Émile Zola, *La Curée*, 1871.

1. Compagnie concessionnaire : entreprise qui a obtenu de la ville de Paris la concession d'un terrain avec des travaux à réaliser.

Doc 2 p. 126 : « Nous émanciper socialement »

En février 1864, 60 ouvriers de la Seine signent un texte pour soutenir la candidature de certains d'entre eux aux élections.

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers État sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un égal droit social. On a répété à satiété : il n'y a plus de classes ; depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi. Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781¹, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation. [...] Nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits.

Extraits du Manifeste des 60, 17 février 1864, publié dans L'Opinion nationale, journal des bonapartistes de gauche.

1. Allusion à l'article du Code pénal selon lequel le témoignage en justice d'un patron vaut plus que celui d'un salarié.

Doc 3 p. 126 : La loi de 1864

Émile Ollivier répond ici à Charles Seydoux, député du Nord et patron d'une entreprise textile, qui veut maintenir l'interdiction des coalitions.

Je réponds à l'honorable M. Seydoux que depuis les temps auxquels il fait allusion se sont passés des faits très graves que je lui demande la permission d'indiquer. Le premier, c'est l'établissement du suffrage universel. Ce fait immense dont nous voyons tous les jours le déploiement ne peut être sans conséquences sur le régime industriel. Ceux qui jadis étaient réputés incapables de participer aux affaires publiques sont appelés aujourd'hui à les trancher. Or, ainsi que votre esprit judicieux l'a bien compris, refuser aux ouvriers le droit de se coaliser, cela équivaut à leur dire : « Ouvriers, vous êtes incapables ! Vous ne savez pas ! Votre esprit n'est pas suffisamment éclairé ! » [...] Et en vérité, il y aurait une contradiction singulière à reconnaître à des hommes la capacité de se prononcer sur les affaires les plus graves de leur pays, et de les déclarer en même temps incapables de décider sur la question qui est leur affaire personnelle de tous les jours, sur celle qu'ils connaissent plus que toutes les autres et sur laquelle ils ont une compétence spéciale.

Émile Ollivier, rapporteur du projet de loi sur les coalitions, discours
devant le Corps législatif, 28 avril 1864.

Doc 4 p. 127 : Le droit de réunion

Cet article résume les revendications des délégués ouvriers autorisés à se réunir à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris en 1867.

La loi qui fut promulguée le 25 mai 1864 mit les patrons et les ouvriers sur la même ligne [...]. Ainsi l'ancien délit de coalition disparaissait [...]. On reconnaissait hautement aux ouvriers le droit de se concerter au sujet de leur salaire et de se mettre en grève dans les cas où ils le jugeraient utile. Seulement, pour user de cette faculté, il fallait pouvoir se réunir. « Les ouvriers, dit un délégué, se voient à l'atelier ou à la promenade, quelques-uns dans les endroits où ils prennent leurs repas. Ils peuvent bien y converser entre eux ; mais, s'ils délibèrent, ils violent la loi ». [...]

L'inconvénient des grèves était en effet accru par la nécessité de les organiser clandestinement. « Il n'y a pas, dit le même délégué en parlant de la grève, de résolution plus grave à prendre, ni qui exige plus de maturité et de réflexion » [...]. La loi du 6 juin 1868 est venue, comme nous l'avons dit, leur donner satisfaction en autorisant toutes les réunions publiques qui n'ont point pour objet de traiter de matières politiques et religieuses. Elle laisse bien encore subsister quelques difficultés ; elle demande un local clos et couvert, ce qui peut gêner souvent les réunions. Enfin il y a l'article 13 de la loi, par lequel les préfets peuvent ajourner et le ministre de l'intérieur interdire toute réunion qui leur paraîtrait de nature à troubler l'ordre ou à compromettre la sécurité publique ; mais les résultats obtenus n'en ont pas moins leur importance, et nous pouvons voir maintenant fonctionner dans des conditions normales le mécanisme des coalitions et des grèves.

Edgar Saveney, « Les délégations ouvrières à l'Exposition universelle de 1867 », Revue des Deux Mondes, 1868.

Doc 5 p. 129 : L'arrivée du chemin de fer dans un village des Deux-Sèvres

De nombreuses délibérations, depuis 1860, avaient montré l'intérêt qu'on attachait dans la région à la construction d'une ligne de chemin de fer. En particulier, en 1866, la municipalité de Mazières-en-Gâtine avait été priée de s'associer au vœu de la municipalité de Parthenay sollicitant la construction d'une voie de chemin de fer entre Poitiers et Nantes. [...] On exporterait sur Nantes des bestiaux, des grains, des farines, des laines et sur Poitiers des bois, des fourrages, des denrées alimentaires. [...]

Les travaux entre Champdeniers et Mazières, et plus particulièrement aux abords de Mazières, furent difficiles. Il fallut creuser des tranchées pour abaisser les pentes, construire des ponts pour traverser les multiples petites rivières qui arrosent la contrée. Pendant plus de deux ans, le bourg et les villages proches de la ligne furent peuplés d'ouvriers. Les moindres masures étaient louées pour loger des hommes. Les cafés firent des affaires d'or. C'était dans un pays le grand émoi. Le lieu des promenades, le dimanche, était la ligne en construction. Les ouvriers, dont quelquesuns n'étaient pas français (il y avait 50 Italiens, 3 Espagnols, 1 Suisse sur 280 ouvriers...), surprenaient les gens du pays par leur débraillé, leur intempérance continuelle et leurs mœurs.

Roger Thabault, Mon village. Ses hommes, ses routes, son école.

1848-1914, presses de Sc. Po, 1982 [1944].

Doc 1 p. 130 : L'agriculture dans le programme économique de Napoléon

III

Depuis longtemps on proclame cette vérité qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant ; que sans concurrence l'industrie reste stationnaire et conserve des prix qui s'opposent aux progrès de la consommation ; que sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif des éléments de la prospérité publique ! [...] Ainsi, avant de développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture. [...] Il faut la faire participer aux bienfaits des institutions de crédit : défricher les forêts situées dans les plaines et reboiser les montagnes, affecter tous les ans une somme considérable aux grands travaux de dessèchement, d'irrigation et de défrichement. Ces travaux, transformant les communaux incultes en terrains cultivés, enrichiront les communes sans appauvrir l'État. [...] Le ministre des Travaux publics fera exécuter le plus promptement possible les voies de communication, canaux, routes et chemins de fer qui auront surtout pour but d'amener la houille et les engrais sur les lieux où les besoins de la production les réclament. Par ces mesures, l'agriculture trouvera l'écoulement de ses produits.

Napoléon III, Lettre au ministre d'État Achille Fould, 5 janvier 1860.

Doc 3 p. 131 : Les progrès agricoles dans la région de Toulouse

L'élevage des animaux a pris une extension considérable et les races se sont améliorées. [...] Des croisements heureux avec les races anglaises ont profité à l'espèce ovine, sous le rapport de l'engraissement. [...] L'augmentation du nombre des animaux a entraîné l'extension des cultures fourragères. La jachère perd tous les jours du terrain. [...] La terre est mieux travaillée qu'autrefois ; ce résultat est dû principalement aux améliorations apportées dans la confection des instruments aratoires¹. L'antique charrue de bois a presque partout disparu. [...] Toutes nos exploitations ont des herses, un grand nombre possèdent des rouleaux à briser les mottes, etc. Grâce à l'habileté de nos fabricants les coupe-racines, les hache-paille, les égrainoirs à maïs sont d'un usage assez répandu. Nos constructeurs viennent à peine d'aborder la batteuse². [...] Les communications intérieures ont reçu des développements immenses ; l'ouverture et l'entretien des routes et des chemins vicinaux ont transformé le Midi, mais le réseau de chemin de fer inachevé ne nous permet pas d'exploiter encore toutes nos richesses.

L. Théron de Montaugé, rapport sur les travaux de la section d'agriculture
du congrès méridional de 1859.

1. Qui servent à travailler la terre.
2. Machine servant à séparer les grains de blé ou d'autres céréales de leurs épis qui remplace l'activité du battage à la main.

Doc 5 p. 131 : La vie dans un canton rural du Puy-de-Dôme

Le canton de Saint-Amand-Roche-Savine se trouve placé dans les montagnes, le sol en est pauvre et peu favorisé de la nature. Doit-on attribuer à cette situation l'indifférence du cultivateur en fait d'améliorations agricoles ? Toujours est-il que l'agriculture n'a fait, pour ainsi dire, aucun progrès et que les domaines ou propriétés un peu considérables sont soumis au même mode de culture qu'il y a un siècle [...]. La plupart (des paysans) émigrent comme scieurs de long, d'autres comme chiffonniers, et un grand nombre d'entre eux, trouvant un avantage marqué à changer de résidence, partent avec l'idée fixe de ne plus revenir et fondent en d'autres lieux leur établissement. Ainsi la population tend-elle constamment à diminuer¹ et la valeur des propriétés à décroître [...]. Aucune amélioration agricole n'est à signaler dans le canton, point de prairies artificielles ! point de récoltes sarclées ! pas de variété dans la culture ! partant point d'assolements² ! Toujours la jachère³ ! rien que la jachère ! première année du seigle, deuxième année jachère ou culture improductive ; quelques terrains de choix produisent la pomme de terre.

« Un canton routinier dans le Puy-de-Dôme », enquête réalisée en 1855, citée dans M. Chaulanges, Textes historiques : le milieu du XIX^e siècle, Delagrave.

1. Nombre d'habitants du canton : 7674 en 1854 ; 6349 en 1867.
2. Rotation des cultures.
3. Terre laissée au repos.

Doc 1 p. 132 : Au bonheur des dames

Le magasin, vide encore de clientes, et où le personnel arrivait à peine, bourdonnait à l'intérieur comme une ruche qui s'éveille. [...] Dans le pan coupé donnant sur la place Gaillon, la haute porte, toute en glace, montait jusqu'à l'entresol, au milieu d'une complication d'ornements, chargés de dorures. Deux figures allégoriques, deux femmes riantes, la gorge nue et renversée, déroulaient l'enseigne : Au Bonheur des Dames. [...]

Il y avait là, au plein air de la rue, sur le trottoir même, un éboulement de marchandises à bon marché, la tentation de la porte, les occasions qui arrêtaient les clientes au passage. Cela partait de haut, des pièces de lainage et de draperie, mérinos, cheviottes, molletons, tombaient de l'entresol, flottantes comme des drapeaux, et dont les tons neutres, gris ardoise, bleu marine, vert olive, étaient coupés par les pancartes blanches des étiquettes. À côté, encadrant le seuil, pendaient également des lanières de fourrure, des bandes étroites pour garnitures de robe, la cendre fine des dos de petit gris, la neige pure des ventres de cygne, les poils de lapin de la fausse hermine et de la fausse martre.

Émile Zola, *Au Bonheur des Dames*, 1883.

Doc 4 p. 133 : Les méthodes commerciales des grands magasins

Jusqu'au Second Empire, le commerce de détail conserve un aspect quasi médiéval : petites boutiques spécialisées, marchandage, bénéfice irrégulier, mais élevé, sur des ventes peu nombreuses. En 1852, Le Bon Marché révolutionne le commerce.

a. Invitation à une exposition (1^{er} octobre 1867)

Madame, Nous venons vous prier de vouloir bien honorer de votre présence notre exposition des nouveautés de la saison, qui aura lieu cette année les lundi 7, mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 octobre. Comme de coutume, des désignations et des prix mis sur chaque marchandise vous mettront à même d'apprécier que le système de vendre tout bon marché et entièrement de confiance, est absolu dans notre maison.

Aristide Boucicaut

b. Avis à la clientèle (1870) Les employés sont tenus de renseigner exactement les acheteurs sur les marchandises, d'en signaler les moindres défauts, et de ne garantir que celles reconnues bonnes. La plus grande complaisance est recommandée aux employés, soit que les Dames veuillent acheter ou seulement se renseigner, ou bien encore échanger une marchandise qui a cessé de plaire. Même facilité, même complaisance, pour le remboursement de celles que l'on désire rendre sans les remplacer.

Doc 5 p. 133 : La politique sociale du Bon Marché

Logement

La Maison du Bon Marché pourvoit au logement :

1. des demoiselles qui n'ont pas leur famille à Paris ; rue de Babylone, 16 ;
2. des jeunes gens qui ne peuvent habiter chez leurs parents ; rue du Bac, 106.

Les employés, logés par la maison, doivent être rentrés, en semaine, à 11 heures précises du soir ; le dimanche et les jours de fête, à minuit et demi.

Le plus grand soin doit être apporté à la bonne tenue et à la propreté des chambres.

Un salon de réunion, avec piano et jeux divers, est à la disposition des demoiselles, rue de Babylone,

16. Le service des chambres est fait gratuitement.

Service médical

Un médecin est attaché à la maison.

Les consultations ont lieu tous les matins, à 9 heures ; elles sont gratuites. [...]

Une allocation est accordée aux femmes en couches : 100 fr. pour les employées, et 60 fr. pour les ouvrières.

Langue anglaise

Les cours de langue anglaise ont lieu les lundis, mercredis et vendredis, de 8 heures ½ à 9 heures ½ du soir.

L'employé désireux de suivre les cours doit se faire inscrire et s'engager à suivre régulièrement les leçons. [...] Chaque année, les élèves les plus méritants sont envoyés à Londres, aux frais de la maison, pour un séjour de six mois, afin de se perfectionner dans l'usage de la langue anglaise.

Extraits du résumé du règlement général ; Institutions philanthropiques en faveur du personnel du Bon Marché, 1894, Gallica, BNF.